



Indemnisation accident route

Par **prietob**, le **10/01/2016** à **10:08**

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous suite à un accident de la route dont je n'étais pas responsable.

Deux jours d'hospitalisation, sternum et deux côtes cassées, 30 jours ITT. Je suis retraité.

Aujourd'hui j'ai reçu une proposition de l'assureur:

souffrances endurées: 1200€.

Dans le formulaire de consolidation le medecin traitant a signalé: scapulalgie droite et stress, anxiété et angoisse à prendre la voiture.

Je vous serais reconnaissant de me dire si cela vous semble juste. Il n'y a pas eu d'expertise médicale, seulement évaluation sur pièces.

D'avance, merci beaucoup pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **10/01/2016** à **12:37**

Bonjour,

Sachez que les évaluations faites par les assureurs ou par leurs experts sont toujours "à minima". Seule une contre-expertise demandée par vos soins a de grandes chances de voir la proposition de l'assureur réévaluée à la hausse. Prenez contact avec une association de défense des victimes des accidents de la route.